



## DELIBERATION du CONSEIL MUNICIPAL du 10 juillet 2023

**Présents :** Mmes Anne-Marie ANTERRIEU, Laurence ARTERO-MOREL, Nathalie ARTIGNAN, Brigitte CASADO-JAILLET, Marie-Antoinette FISHER, Sophie LAUX-ROBERT  
M.M. Frank ALEXIS, Stéphane BEDEL, Aurélien DALOZ, Bertrand LEMOIGNE, Jean-Claude PINTÉGNÉ, Josian RIBES, Pierre TROUCHE

**Procuration :** Mme Hélène DEVILLER a donné procuration à Mme Sophie LAUX-ROBERT  
Mme Stéphanie GAUTIER a donné procuration à M. Bertrand LEMOIGNE  
Mme Jocelyne PY a donné procuration à M. Josian RIBES  
Mme Marjorie RIBES a donné procuration à M. Jean-Claude PINTÉGNÉ  
M. Paul AMOUROUX a donné procuration à M. Aurélien DALOZ  
M. Philippe LORINQUER a donné procuration à Mme Laurence ARTERO-MOREL

**Absent :** M. François BONHOMME

**Secrétaire de séance :** Mme Sophie LAUX-ROBERT

Nombre de Membres  
En exercice : 20  
Présents : 13+6 proc.  
Votants : 19

Date convocation  
06/07/2023  
Date d'affichage  
06/07/2023

Acte rendu exécutoire  
Date transmission à la  
Préfecture le 11/07/2023

Le Maire,  
**Josian RIBES**

### **Objet : Fixation des tarifs de l'Accueil de Loisirs Périscolaire 2023**

Monsieur le Maire rappelle que, par délibération du 30 juillet 2021, le Conseil Municipal avait décidé la création d'un service d'Accueil de Loisirs Périscolaire (ALP) et approuvé son règlement intérieur ainsi que les tarifs applicables aux familles, tenant compte du quotient familial.

Dans un contexte général marqué par l'inflation et l'augmentation du coût des matières premières, la grille tarifaire avait été réhaussé pour la rentrée 2022, afin d'intégrer l'évolution de la charge salariale et l'augmentation annuelle des tarifs de cantine.

La poursuite d'un contexte inflationniste au cours de l'année scolaire 2022-2023 ayant conduit à une nouvelle augmentation des coûts des repas, il est proposé au Conseil Municipal de se prononcer sur une modification des tarifs de l'ALP pour la rentrée scolaire, avec prise d'effet au 1<sup>er</sup> septembre 2023 :

<b>TARIF réglé par la famille</b>	<b>QF ≤ 1500</b>	<b>1501 ≤ QF ≤ 2100</b>	<b>2101 ≤ QF ≤ 2700</b>	<b>QF ≥ 2701</b>
ALP Matin	0.50 €	0.60 €	0.65 €	0.70 €
ALP Midi (repas inclus)	4.40 €	4.55 €	4.60 €	4.65 €
Garderie Soir (pas d'ALP)	0.60 €	0.65 €	0,70 €	0,75€

Le Conseil Municipal, entendu l'exposé qui précède, et après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Approuve la nouvelle grille tarifaire de l'Accueil de Loisirs Périscolaire, avec prise d'effet au 1<sup>er</sup> septembre 2023 ;
- Autorise Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré les mêmes jours, mois et an que ci-dessus.

Le Maire, Josian RIBES

Accusé de réception en préfecture  
034-213401658-20230712-2023-DELIB-49-DE  
Date de réception préfecture : 12/07/2023